

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication : 2019-10-08

Titre abrégé : Congé d'adoption en vertu du régime d'assurance-emploi

Description : Création de nouvelles prestations d'assurance-emploi (AE) pour les parents qui adoptent un enfant âgé de moins de 18 ans. Le congé parental accordé aux parents adoptifs sera de 15 semaines et fonctionnera de la même façon que les prestations de maternité de l'assurance-emploi. La politique entrera en vigueur le 1^{er} avril 2020.

Le régime d'assurance-emploi s'autofinance : ainsi, toutes nouvelles prestations de l'AE doivent être entièrement financées par les cotisations que versent les employés et les employeurs. Au cours de la période de projection, l'instauration des prestations d'adoption en vertu du régime d'assurance-emploi fera en sorte que le taux de cotisation payé par les employeurs et les employés augmentera de moins de 1 %.

La présente proposition s'articule avec deux autres propositions. La première vise à baisser le taux fédéral d'imposition de la première tranche dès 2021 en le faisant passer progressivement de 15 % à 13,75 %. La deuxième prévoit la création d'un crédit d'impôt pour les prestations d'assurance-emploi, de maternité et de congé parental.

Ligne(s) d'exploitation : Prestations d'assurance-emploi
Impôt sur le revenu des particuliers

Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Personnes touchant des prestations parentales de l'AE	Analyse du DPB fondée sur les données de la Base de données et du Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS), version 27.1 ¹
	Prestations hebdomadaires moyennes et nombre moyen de semaines demandées par les bénéficiaires de prestations de maternité de l'AE	Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada, version 27.1

¹ La présente analyse se fonde sur la Base de données et le Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada (BD/MSPS). Les hypothèses et les calculs utilisés pour obtenir les résultats de la simulation établie au moyen de BD/MSPS ont été préparés par le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), qui accepte toute responsabilité pour l'utilisation et l'interprétation de ces données.

	Personnes touchant des prestations d'adoption de l'AE	Statistique Canada, tableau 14-10-0138-01 Programme d'assurance-emploi (AE), bénéficiaires à revenu selon la province, le genre de prestation de revenu, le sexe et l'âge
	Taux de croissance projeté des prestations d'AE	Prévision de référence du DPB servant à l'estimation du coût des mesures proposées en campagne électorale
	Revenus tirés des cotisations d'AE et coûts administratifs	Modèle financier du DPB
Estimation et méthode de projection :	Afin de calculer ce qu'il en coûterait pour étendre la couverture des prestations parentales aux parents adoptifs, nous avons multiplié le nombre de bénéficiaires admissibles par la prestation hebdomadaire moyenne et par le nombre de semaines de congé. Pour déterminer le nombre de bénéficiaires admissibles, nous avons établi quelle était la proportion de personnes touchant des prestations parentales de l'AE qui avaient adopté leur enfant, puis nous avons appliqué ce ratio au nombre estimatif de bénéficiaires des prestations de maternité. Les données historiques tirées du tableau 14-10-0138-01 de Statistique Canada ont servi à estimer ce ratio. Pour estimer le nombre de personnes touchant des prestations parentales de l'AE, nous avons eu recours à la BD/MSPS. La prestation hebdomadaire moyenne et le nombre moyen de semaines de congé ont été estimés à l'aide des valeurs observées chez les personnes touchant des prestations parentales de l'AE, selon la BD/MSPS. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers, la hausse des recettes découlant des nouvelles prestations d'AE a été calculée en appliquant le taux d'imposition marginal moyen des personnes touchant des prestations parentales de l'AE au montant total des prestations d'adoption de l'AE. Le taux d'imposition marginal moyen des personnes touchant des prestations parentales de l'AE a été calculé à partir de la BD/MSPS. Sur le plan des prestations parentales accordées aux parents adoptifs, les projections au-delà de 2025 sont basées sur le taux de croissance des prestations de l'AE. Les coûts administratifs et les revenus de cotisations nécessaires pour couvrir le coût de la politique ont été estimés à l'aide du modèle financier du DPB.	
Évaluation de l'incertitude :	L'évaluation comporte un degré d'incertitude modéré. L'élargissement du régime de congés parentaux est simulé et non pas basé sur des données réelles relatives à l'utilisation des congés parentaux. L'estimation suppose que 100 % du nombre estimé de personnes admissibles voudront profiter des congés parentaux pour parents adoptifs. Par ailleurs, les prestations hebdomadaires moyennes et le nombre moyen de semaines demandées par les bénéficiaires de prestations de maternité de l'AE risquent de ne pas être représentatifs de la situation des parents adoptifs. Enfin, en ce qui concerne les prestations de maternité et les prestations parentales de l'AE, les données contenues dans la BD/MSPS ne correspondent pas parfaitement à celles des comptes publics, et elles ont peut-être été sous-estimées ou surestimées.	

Coûts de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût brut	-	12	13	13	14	14	15	15	16	16

Renseignements supplémentaires

	Description	Ligne d'exploitation	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coûts	Congés et prestations d'assurance-emploi en cas d'adoption	Prestations d'assurance-emploi	-	11	12	12	13	13	14	14	14	15
	Coûts administratifs	Assurance-emploi	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Recouvrement des coûts	Recettes tirées des cotisations d'AE	Assurance-emploi	-	-3	-14	-15	-15	-16	-16	-17	-16	-16
Conséquences fiscales ²	Crédit d'impôt pour cotisations d'AE et recettes de l'IRP provenant des prestations d'AE	Impôt sur le revenu des particuliers (IRP) et impôt des sociétés	-	-2	-faible	-faible	-faible	-faible	-faible	-faible	-faible	-faible
	Effets d'interaction	Impôt sur le revenu des particuliers (IRP)	-	1	2	2	2	2	2	2	2	2
Coût brut			-	12	13	13	14	14	15	15	16	16

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

² Les données sur l'IRP, présentées dans le tableau, représentent l'incidence nette d'une augmentation des recettes de l'IRP entraînée par la hausse des prestations ainsi que d'une baisse de l'IRP attribuable à la hausse des cotisations.